



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 14 mars 2022 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**Lot numéro 5 146 857 du cadastre du Québec (17, rue de la Plage-Beauchesne)**

Demande de Geneviève Boisvert portant le numéro 2022-02-0005 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'une résidence à 4,70 mètres de la ligne arrière plutôt qu'à 6 mètres, tel que prescrit à l'article 3.4.1 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

**Lot numéro 4 090 086 du cadastre du Québec (34, rue Christine)**

Demande de Steven Lafontaine portant le numéro 2022-02-0007 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'un garage isolé ayant une superficie maximale de 92 mètres carrés contrairement à l'article 5.4.2.1 f) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur lequel limite la superficie d'implantation maximale d'un garage isolé à 75 % de la superficie du bâtiment principal.

**Lot numéro 5 437 474 du cadastre du Québec (59, route Pouliot)**

Demande de Jonathan Vincent portant le numéro 2022-01-0006 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'une remise à 0 mètre d'un garage isolé plutôt qu'à 2 mètres et l'utilisation d'un conteneur comme bâtiment accessoire, le tout contrairement aux articles 5.4.4 h) et 5.14.7.2 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE.

**DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 24 FÉVRIER 2022.**

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 24 février 2022 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 février 2022.*

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière**